



SOMMAIRE

Un peu d'histoire	p. 4
Le ministère des Affaires étrangères	p. 7
Le travail diplomatique	p. 11
Comment devient-on ambassadeur?	p. 24
Le rôle de l'ambassadeur	p. 26
Qui travaille avec l'ambassadeur?	p. 32
Le rôle du consul	p. 39
Lexique	p. 44
Adresses utiles	p. 46



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le service de la traduction et celui de l'interprétation du ministère des Affaires étrangères disposent d'agents polyglottes* : anglais, allemand, espagnol, arabe, russe, italien, portugais, hongrois, finnois... en dehors du français, plus de 10 langues sont ainsi maîtrisées au MAE.

- l'organisation matérielle et la gestion budgétaire des conférences internationales et déplacements officiels ;
- la traduction et l'interprétation en plusieurs langues des documents de politique internationale ;
- les privilèges et immunités diplomatiques, veillant à l'application en France des textes des « Conventions* de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires » ;
- l'instruction des propositions de nomination à une distinction honorifique, c'est-à-dire la remise d'une médaille, des Français résidant à l'étranger et des étrangers que l'on souhaite récompenser pour leur travail de qualité pour la France ou avec la France.

DES PLAQUES D'IMMATRICULATION PARTICULIÈRES

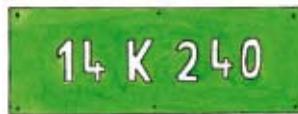
Il existe un code très précis pour l'immatriculation des véhicules officiels tels que ceux des diplomates. Sur le territoire français, nous utilisons les codes suivants :
CD = Corps diplomatique



CMD = Chef de mission diplomatique



K = Fonctionnaires internationaux, personnel administratif et technique des missions diplomatiques



Le nombre qui précède le code identifie le pays et le nombre qui suit donne l'ordre d'immatriculation par ambassade ou consulat.

Le travail diplomatique

Le travail diplomatique s'accomplit dans différents domaines (politique, économique, culturel...). C'est ce qui le rend varié et passionnant. Il revient aux **fonctionnaires*** du ministère des Affaires étrangères, spécialisés dans les relations internationales, de préparer et d'exécuter la politique extérieure de la France.

Comment devient-on diplomate ?

Pour devenir diplomate, il faut réussir un concours national de la fonction publique*. On doit être de nationalité française ou ressortissant de la communauté européenne.

Il existe trois catégories de concours : A pour les personnes ayant une licence universitaire ou un diplôme équivalent, B pour les personnes ayant le baccalauréat ou un diplôme équivalent, C pour lequel aucun diplôme n'est exigé. Les niveaux A et B permettent de devenir diplomate et d'avoir la responsabilité d'une équipe. Le niveau C donne accès aux emplois techniques de secrétariat, de gestion administrative et financière, et à l'étranger permet de travailler notamment comme comptable, agent au service des visas, ou encore de gérer le courrier et les archives de l'ambassade.

Les épreuves des concours A et B portent sur les relations internationales, le droit, l'économie ; les langues étrangères tiennent bien sûr une place très importante. L'anglais est obligatoire.

Les informations relatives aux concours permettant de travailler au MAE sont disponibles sur : www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Emplois, stages, concours ».

ÊTRE PRÉSENT SUR INTERNET : LA DIPLOMATIE « NUMÉRIQUE »



Pour mieux faire connaître son action sur le terrain et les priorités de la diplomatie française, le MAE est très présent sur le Web et communique

sur les réseaux sociaux, à travers :

- France Diplomatie, le site du ministère ;
- 160 sites d'ambassades ;
- 53 sites de consulats ;
- 11 sites de représentations permanentes ;
- une centaine de comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Flickr, Foursquare, Dailymotion, YouTube...).

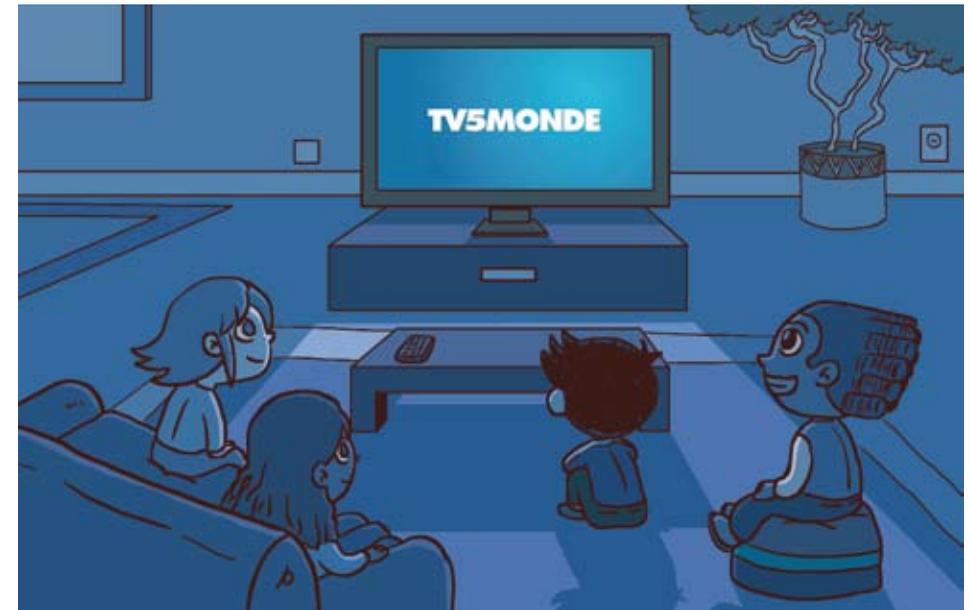


SAVIEZ-VOUS QUE...

Le compte Twitter du MAE comptait fin 2012 près de 200 000 abonnés. Le site France Diplomatie est le site ministériel le plus visité en France.

On y trouve des contenus pratiques pour les Français à l'étranger et les étrangers souhaitant se rendre en France : état civil, visas*... ; des informations sur les relations bilatérales, la présence française et l'activité des ambassades et des consulats.

Les coordonnées des réseaux sociaux du MAE se trouvent page 46.



d'une France dynamique. La France soutient de la sorte 27 centres de recherches et quelque 160 missions archéologiques à travers le monde. Par les échanges universitaires, les bourses d'études, les stages, cette coopération contribue à former de futurs décideurs qui garderont des contacts avec la France où ils auront fait leurs études.

L'action audiovisuelle vise à faire diffuser des programmes télévisuels ou cinématographiques français dans les centres et instituts culturels. Elle fait connaître la France et plus généralement la culture francophone. Ainsi, les chaînes de télévision France 24 et TV5 Monde sont diffusées internationalement par le câble et le satellite.

LE LOUVRE ABOU DABI, UN EXEMPLE DE COOPÉRATION CULTURELLE

Nombreux sont les partenariats liant la France à d'autres pays. Par exemple, le projet du Louvre Abou Dabi, décidé en 2007, prévoit une étroite coopération culturelle entre la France et les Émirats arabes unis. La France a apporté ses conseils dans la conception et la réalisation du bâtiment, puis a élaboré le projet scientifique et culturel du musée. La conception a été confiée à l'architecte français Jean Nouvel, qui a construit notamment le musée du quai Branly à Paris.

Comment devient-on ambassadeur ?

Dans un pays étranger, l'ambassadeur de France représente personnellement le président de la République et chacun des ministres du gouvernement. Il est nommé par le président sur proposition du ministre des Affaires étrangères pendant une séance du Conseil des ministres.

Qui peut être nommé ?

Le président peut nommer ambassadeur toute personnalité qui a sa confiance. En pratique, il choisit presque toujours un professionnel, c'est-à-dire un diplomate ayant une expérience suffisante de son métier et parvenu à un grade élevé dans la carrière diplomatique.

Les lettres de créance

Arrivé dans son pays de séjour, l'ambassadeur y est reçu par le chef de l'État auquel il remet une lettre du président de la République française notifiant sa nomination, les « lettres de créance ». À partir de ce moment, on dit que l'ambassadeur est « accrédité », et il peut se mettre au travail.

Comment une mission d'ambassadeur prend fin

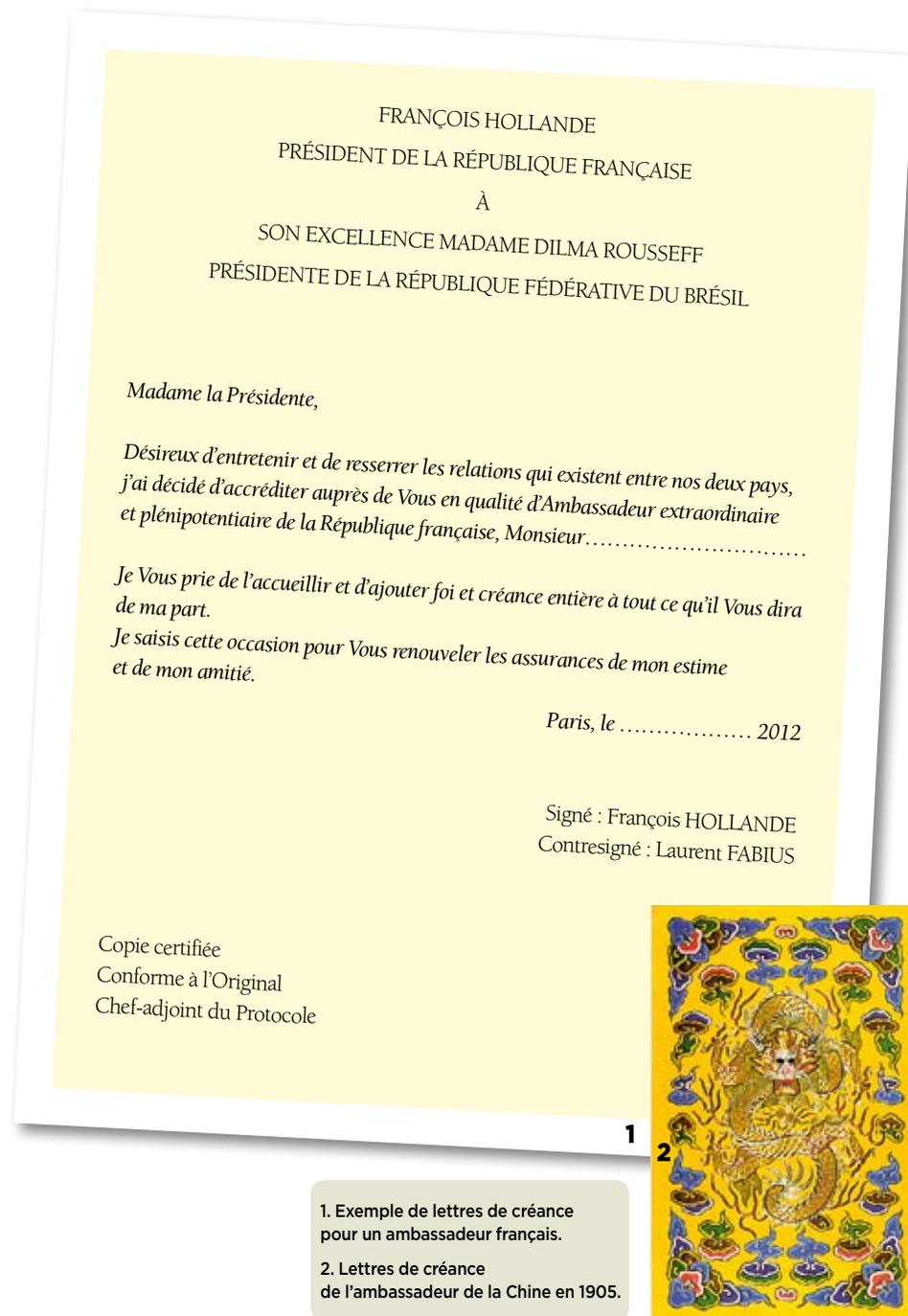
À la fin de quelques années, l'ambassadeur est nommé dans un autre pays ou retourne à Paris assumer des fonctions de direction au sein du MAE.

Exceptionnellement, en cas de crise avec ou dans le pays où il exerce, il est « rappelé » en France de façon temporaire ou définitive.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Au 1^{er} janvier 2012, sur les 163 ambassades représentant la France dans le monde, seulement 21 étaient dirigées par une femme.



1. Exemple de lettres de créance pour un ambassadeur français.
2. Lettres de créance de l'ambassadeur de la Chine en 1905.



Visite par l'ambassadeur de France du chantier du tramway d'Alger, conçu par la société française Alstom (2011).



Le Service économique

Le conseiller économique et commercial dirige le Service économique et dépend du ministère de l'Économie et des Finances. Cet emploi date du début du XX^e siècle. Sa mission est d'aider au développement des exportations* de la France et, plus largement, de la présence économique française dans le pays où il a été envoyé. Le conseiller s'efforce aussi de susciter en France l'intérêt pour le pays où il travaille, de signaler aux entreprises françaises l'existence de marchés sur lesquels elles pourraient vendre leurs produits... Il gère les procédures d'aide financière de l'État aux entreprises françaises qui exportent.

Le conseiller économique et commercial observe aussi la situation financière locale et les relations financières du pays avec la France. Quand celles-ci présentent une particulière importance (dans une douzaine de pays), le ministère des Finances envoie un « conseiller financier » qui anime un service distinct : c'est le cas à Washington, à Bonn et à Tokyo.

L'ambassadeur, un chef d'orchestre

Ainsi, l'ambassadeur coordonne et anime l'action d'une équipe aux compétences très diversifiées. Il réunit ses collaborateurs en général chaque semaine et tous les matins pour les plus proches d'entre eux. C'est le moment où les décisions sont prises et où l'on arrête le programme de chacun, en tenant compte des événements qui peuvent décider d'un changement de dernière minute.

Le rôle du consul

Le consul dirige le consulat. Sous l'autorité de l'ambassadeur, il est responsable de la communauté française à l'étranger. Sa mission est d'administrer et de défendre les Français dans sa circonscription et d'y promouvoir la présence de son pays.

Qu'est-ce qu'un consul ?

Le consul est un peu maire*, un peu préfet*, un peu notaire*. Il administre et protège les Français en cas de besoin. Il est le représentant de son pays et le relais de l'ambassadeur, en particulier lorsqu'il exerce son métier en dehors de la capitale et de l'ambassade, dans sa propre circonscription.

Les circonscriptions consulaires

La circonscription consulaire est une zone géographique dont le consul a la charge. Cette zone est plus ou moins vaste : elle peut être unique et couvrir alors l'ensemble d'un pays – dans ce cas, le consulat, comme l'ambassade, est situé dans la capitale – ou être limitée à une ou plusieurs provinces ou régions. Dans ce dernier cas, la France dispose donc de plusieurs consulats, chacun étant situé dans la ville principale de la circonscription correspondante.

Les plus importants consulats sont appelés consulats généraux. Ils sont implantés dans les pays dont la grande taille nécessite la présence de services consulaires bien répartis sur son territoire (tels que la Russie, la Chine ou le Canada), ou encore dans ceux où se trouve une forte concentration d'expatriés* français (tels que le Royaume-Uni ou la Belgique).



SAVIEZ-VOUS QUE...

Quand un consul est nommé, le président de la République remet à ce dernier une « commission consulaire », c'est-à-dire une lettre qui précise sa charge et sa mission dans le pays où il prend ses fonctions. Elle est pour le consul ce que les lettres de créance sont pour l'ambassadeur.